MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 4103 du 3 juin 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ2013326S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er juillet 2020 :

Robin Laurent NIGEND : 136 262 NLS : 5 323 962

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er juillet 2020 :

André Mickaël NIGEND : 161 705 NLS : 8 018 702

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er juillet 2020 :

Gros Gérald NIGEND : 156 735 NLS : 8 014 253

Vaerewyck Cyril NIGEND : 204 152 NLS : 8 055 134

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juillet 2020 :

Jomie Sylvie NIGEND : 185 458 NLS : 8 043 173

Chouteau Olivier NIGEND : 238 203 NLS : 8 082 949

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juin 2020.

Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. Gesnot